

COMPTE RENDU « ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE »

ALPAGE « SIGNAL DE L'HOMME »

Jeudi 10 Février 2022 14H00

L'Association Foncière Pastorale libre de la montagne de l'homme d'Auris en Oisans (AFPL) s'est réunie à la Salle des Ecrins d'Auris.

Présents : Monsieur le président HOSTACHE Jean Claude,

Les membres du bureau : Messieurs VEYRAT J. Paul, VEYRAT Raymond, HOSTACHE René

Léon, Madame POUTOT Michèle, HOSTACHE Jean Louis

Absents : Monsieur CAIX Claude, COULET Albert

Secrétaire de séance : GUILLEARD Annie

Etaient présents à l'Assemblée Générale :

Mrs, Mmes : PLA Janine, PLA Jean, RIBOT Denise, VUILLARD Bernadette, POUCHOT Isabelle, RIBOT Georges, LESTY Marc.

Représentants mairie : Messieurs VEYRAT Jean Michel, VIEUX-ROCHAZ Jean Louis.

Début de la réunion : 14h15

Le Président M. HOSTACHE Jean Claude ouvre la séance, en remerciant M. GARDENT Gérard (ancien Président) pour ses années d'investissement au syndicat des alpages.

Il explique que cette Assemblée Générale extraordinaire a pour but d'élire partiellement des membres du bureau notamment Mme MARIET Michèle (secrétaire) décédée.

Deux membres ont présenté leur démission :

Mrs Jean Louis HOSTACHE et COULET Albert.

Le président demande qui souhaite se présenter :

Messieurs RIBOT Georges et LESTY Marc font part de leur candidature.

L'assemblée passe au vote à bulletin secret (15 votants), 8 pouvoirs

Résultat du vote :

Monsieur LESTY Marc 19 voix

Monsieur RIBOT Georges 3 voix

1 bulletin blanc

Monsieur LESTY Marc est élu.

Le président expose à l'Assemblée que la mairie détient 1 / 3 des terrains et qu'il souhaiterait avoir un membre du conseil municipal de la mairie au sein du bureau.

M VEYRAT Jean Michel 3^{ème} adjoint est proposé.

Le nombre de représentants est de 9 personnes, le président propose de passer le bureau de AFPL de la montagne de l'Homme à 8 personnes (dans les statuts il est possible d'avoir de 6 à 12 membres).

La majorité (23 votants) accepte ces deux propositions.

Questions diverses :

- Monsieur PLA Jean demande le nombre d'adhérents, réponse du président 413 propriétaires.
- Monsieur RIBOT Georges évoque le fait que beaucoup de propriétaires ne savent pas qu'ils ont des propriétés. Comment faut-il faire pour qu'ils soient informés et pourquoi pas de paiements tant que les successions ne sont pas faites.

Le président n'a pas de réponse à apporter aujourd'hui, mais que c'est une très bonne question, il précise que les redevances ne sont pas perdues, elles sont payées rétroactivement sur 3 ans.

Il souhaite aussi avoir les E-mails des propriétaires (pour ceux qui en ont) et faire un site Internet via la mairie d'Auris afin que tous les propriétaires qui le souhaitent aient accès aux informations de l'AFPL.

Monsieur RIBOT Georges : en dehors du pastoralisme, il y a des redevances SATA et mairie.

Monsieur VIEUX ROCHAZ Jean Louis 2^{ème} adjoint précise que la loi montagne depuis 10 ans n'oblige pas la SATA a versé des redevances. Il précise aussi que la mairie (suivant les besoins) peut à tout moment ne plus verser la subvention. Il demande également que ce sujet soit évoqué lors de la prochaine assemblée générale

Monsieur PLA Jean demande si l'on ne pourrait pas fixer la date de l'AG sur un jour fixe, ce serait plus facile de s'en rappeler. Le président précise que les AG sont annoncées 15 jours avant par Le Dauphiné Libéré et par affichage dans tous les hameaux.

Fin de la réunion 15h30

Une réunion du bureau fait suite à l'assemblée générale extraordinaire et se poursuit par l'élection des différents membres.

Monsieur HOSTACHE Jean Claude président propose le poste de trésorier à M. LESTY Marc et le poste de président adjoint à M. VEYRAT Jean Michel. Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Composition du bureau de l'AFPL de la montagne de l'homme d'Auris :

- Président : HOSTACHE Jean Claude
- Vice-président : VEYRAT Jean Michel
- Trésorier : LESTY Marc
- Membres : HOSTACHE René Léon, VEYRAT Raymond, VEYRAT Jean Paul, CAIX Claude, POUTOT Michèle.

Le président donne plusieurs informations :

- La convention pluriannuelle avec le Groupement de la Romanche doit être renouvelée. Deux candidatures. L'exploitant actuel (Groupement de la Romanche représenté par Me PIGAGLIO) et M. BOS Nicolas.

Le bureau émet un avis favorable pour continuer avec le Groupement de la Romanche. La convention sera signée après rencontre avec la fédération des alpages et la mairie d'Auris.

- L'accent doit être mis sur le pastoralisme (exemple : Bénédiction des troupeaux).

- Une bonne sensibilisation doit aussi être faite avec le berger par rapport aux chiens de protection (Patous).

- Les parapentes nuisent au troupeau. Un arrêté existe sur une pente école au « Signal de l'Homme ».

- L'exploitation du domaine touristique est à organiser (il appartient à tout le monde).

- Il y a de plus en plus de trailers et de personnes qui utilisent des Drones.

- Des randonnées (rencontre avec les bergers) en alpage organisées en collaboration avec la maison des alpages de Besse ont lieu toutes les années. Une rencontre avec le maire de la commune de Besse est envisagée.

- Une rencontre avec les représentants de la Fédération des alpages de l'Isère sera à prévoir afin de clarifier tous ces points.

En collaboration avec l'animation de la commune d'Auris un ou deux débats avec le berger pourraient être envisagés afin d'expliquer aux vacanciers le rôle et la façon d'aborder lors des randonnées les chiens de protections des moutons (patous)

- Chaque commune peut prendre un arrêté en fonction du VTT, Moto-cross etc...

- Un point sera fait à la prochaine AG sur tous ces changements.

Fin de séance à 16h30

G. L. X